

# Cahier des Clauses et Conditions Particulières pour l'exploitation du droit de pêche sur le domaine public fluvial géré par EPIDOR pour la période 2023-2027

## Département de la Corrèze

### Sommaire

#### Chapitre VI – Clauses et Conditions Particulières

<b>Article 46 – Lotissement, restrictions de pêche et modes de location .....</b>	<b>13</b>
46.1 - Description des lots dédié à la pêche aux lignes .....	13
46.2 - Lots susceptibles d'être exploités par la pêche amateur aux engins et aux filets.....	13
46.3 - Réserves temporaires et permanentes .....	13
46.4 - Type de pêche interdite .....	13
46.5 – Nombre et conditions de captures.....	13
<b>Article 47 – Nombre de licences autorisées par lot et par type de licence.....</b>	<b>13</b>
47.1 - Dispositions générales .....	13
47.2 - Possibilité de modifier les quotas .....	13
<b>Article 48 – Engins de pêches autorisés par type de licence .....</b>	<b>13</b>
<b>Article 49 – Prix de base des lots et des licences au 1er janvier 2023 .....</b>	<b>14</b>
<b>Article 50 – Présentation des demandes et conditions de délivrance des licences amateur aux engins et aux filets .....</b>	<b>14</b>

# Chapitre VI – Cahier des Clauses et Conditions Particulières de Corrèze

## **Article 46 – Lotissement, restrictions de pêche et modes de location**

### 46.1 - Description des lots dédié à la pêche aux lignes

La rivière domaniale Dordogne est découpée en 6 lots comportant le domaine public fluvial du département du Corrèze géré par EPIDOR à l'aval du barrage d'Argentat, pour un linéaire total de 36,90 kilomètres.

Le nombre de permissionnaires dans l'exercice de la pêche aux lignes est illimité.

Les délimitations du domaine public fluvial et les linéaires des différents cours d'eau sont décrits ci-dessous :

#### **Rivière DORDOGNE**

<b>N°du lot</b>	<b>Limite amont</b>	<b>Limite aval</b>	<b>Longueur en km</b>
Do 01	Barrage de compensation d'Argentat	Rivière Maronne	5,00
Do 02	Rivière Maronne	Ruisseau de Chenaillers	11,00
Do 03	Ruisseau de Chenaillers	Ruisseau de Chauvac	6,30
Do 04	Ruisseau de Chauvac	Pont de Beaulieu-sur-Dordogne	4,80
Do 05	Pont de Beaulieu-sur-Dordogne	Ruisseau de Coucoulogne	6,70
Do 06	Ruisseau de Coucoulogne	Pont de Mols à Liourdres	3,10
	Longueur totale des lots sur la DORDOGNE		36,90

### 46.2 - Lots susceptibles d'être exploités par la pêche amateur aux engins et aux filets.

Sans objet

### 46.3 - Réserves temporaires et permanentes

Les réserves temporaires et permanentes de pêche sont définies par arrêté préfectoral.

### 46.4 - Type de pêche interdite

Sans objet

### 46.5 – Nombre et conditions de captures

En vu de protéger le patrimoine piscicole, des mesures particulières portant sur les modalités de la limitation éventuelle des captures, peuvent être adaptées en fonction des caractéristiques propres à la pêche de loisir et ce conformément à l'article R436-45 après avis du COGEPOMI, peuvent être prises par le Préfet.

## **Article 47 – Nombre de licences autorisées par lot et par type de licence**

### 47.1 - Dispositions générales

Sans objet

### 47.2 - Possibilité de modifier les quotas

Sans objet

## **Article 48 – Engins de pêches autorisés par type de licence**

Sans objet

#### Article 49 – Prix de base des lots et des licences au 1er janvier 2023

Le tableau ci-dessous indique les prix de base des différents lots pour la pêche amateur à la ligne :

#### Rivière DORDOGNE

N° du lot	Limite amont	Limite aval	Longueur en km	Location du droit de pêche à la ligne
				Prix 2023-2027 (117,21 €/km)
Do 01	Barrage de compensation d'Argentat	Rivière Maronne	5,00	586 €
Do 02	Rivière Maronne	Ruisseau de Chenaillers	11,00	1289 €
Do 03	Ruisseau de Chenaillers	Ruisseau de Chauvac	6,30	738 €
Do 04	Ruisseau de Chauvac	Pont de Beaulieu-sur-Dordogne	4,80	563 €
Do 05	Pont de Beaulieu-sur-Dordogne	Ruisseau de Coucoulogne	6,70	785 €
Do 06	Ruisseau de Coucoulogne	Pont de Mols à Liourdres	3,10	363 €

#### Article 50 – Présentation des demandes et conditions de délivrance des licences amateur aux engins et aux filets

Sans objet

Fait à *Castelnau-la-Chapelle*

Le - 9 NOV. 2022

Le Président d'EPIDOR

Germinal PEIRO

